

Echafaudage roulant - R457

Montage, vérification et utilisation

Le + Groupe ACN :

Attestations de formation
livrets de cours
dématérialisés.

Prérequis :

Aptitude médicale au
travail en hauteur.

Durée :

7 heures - 1 journée

Public :

Travailleurs utilisant,
montant et démontant des
échafaudages roulants, et,
en conséquence devant
être instruits des mesures
de prévention des accidents
et des règles techniques.

Lieu :

En intra dans votre
établissement.

En inter dans nos centres
de formation. ([calendrier
des sessions](#))

Participants :

1 collaborateur minimum.

10 collaborateurs maximum
par groupe.

Objectifs :

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, d'utiliser et de démonter des échafaudages roulants en toute sécurité.
- La formation, ses objectifs et son contenu correspondent aux exigences du code du travail. Elle s'appuie sur les principes recommandés par la R457, mais il ne s'agit pas d'une formation conventionnée par l'Assurance Maladie.

Programme :

- Enseignements théoriques :
 - Définition du besoin et des contraintes du site.
 - Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation.
 - Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage.
 - Risques liés aux opérations.
 - Mesures de prévention des risques de chutes de personnes ou d'objets.
 - Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques.
 - Conditions en matière d'efforts de structure admissibles.
 - Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation.
 - Consignes de sécurité

Enseignements pratiques :

- Montage et démontage d'un échafaudage roulant.
- Mise en œuvre des principes de sécurité sur le poste de travail.

Bilan de la formation

Modalités pédagogiques et évaluations :

Evaluation continue et théorique avec délivrance d'une attestation de formation à la fin de la session et d'un avis de fin de formation.

Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Liste du matériel pédagogique :

- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante.

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise (intra) :

- Echafaudage roulant conçu pour le montage/démontage en sécurité – MDS (un équipement de protection individuelle contre les chutes n'est pas nécessaire), ou un échafaudage roulant non-MDS (un équipement contre les chutes est obligatoire)
- Notice de montage de l'échafaudage roulant
- Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle fournis par son employeur, à minima pour cette formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais avec système de retenue anti chute si l'échafaudage n'est pas MDS.

